



FR

CETTE ACTION EST FINANCEE PAR L'UNION EUROPEENNE

Annexe

de la décision de la Commission relative au financement de la mesure individuelle en faveur de la République démocratique du Congo

Document d'action concernant le «Programme d'appui à la participation citoyenne de la société civile dans la gestion du bien commun en République démocratique du Congo (PARC-RDC)»

1. Intitulé/acte de base/numéro CRIS	Programme d'appui à la participation citoyenne de la société civile dans la gestion du bien commun en République démocratique du Congo (PARC-RDC) Numéro CRIS: CD/FED/039-983 financé par le 11 ^{ème} Fonds Européen de développement (FED)	
2. Zone bénéficiaire de l'action/localisation	République démocratique du Congo L'action sera menée sur l'ensemble du territoire national.	
3. Document de programmation	Programme indicatif national (PIN) 2014-2020 pour la République démocratique du Congo.	
4. Objectifs de développement durable (ODD)	1. Lutte contre la pauvreté. 17. Partenariat pour la réalisation des objectifs.	
5. Secteur d'intervention/domaine thématique	Secteur de concentration 4 – Mesures d'appui à la société civile	Aide au développement : OUI ¹
6. Montants concernés	Coût total estimé : 12 000 000 EUR Montant total de la contribution du FED : 12 000 000 EUR	
7. Modalité d'aide et modalité de mise en œuvre	Modalité de projet Gestion indirecte avec la République démocratique du Congo	
8 a) Code CAD	15150 – Participation démocratique et société civile	

¹ L'aide publique au développement doit avoir pour objectif essentiel la promotion du développement économique et du bien-être dans les pays en développement.

b) Principal canal de distribution	Canal: RDC – 12000			
9. Marqueurs (issus du formulaire CRIS CAD)	Objectif stratégique général	Non ciblé	Objectif significatif	Objectif principal
	Développement de la participation/bonne gouvernance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Aide à l'environnement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Égalité entre les hommes et les femmes et émancipation des femmes et des jeunes filles	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Développement du commerce	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Santé génésique, maternelle, néonatale et infantile	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Réduction des risques de catastrophe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Inclusion de personnes avec handicap	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Nutrition	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Marqueurs de la convention de Rio	Non ciblé	Objectif significatif	Objectif principal
	Diversité biologique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Lutte contre la désertification	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Atténuation du changement climatique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Adaptation au changement climatique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10. Programmes thématiques phares « Biens publics mondiaux et les défis qui les accompagnent »	Non applicable.			

RESUME

Le Programme d'appui à la participation citoyenne de la société civile dans la gestion du bien commun en RDC (PARC-RDC) répond aux objectifs des mesures d'appui à la société civile définies dans le PIN 2014-2020 signé entre la République démocratique du Congo (RDC) et l'Union européenne. Le PARC-RDC a pour ambition de consolider et de pérenniser les interventions financées dans le cadre du 10^{ème} FED visant à créer un environnement propice à la participation de la société civile en tant qu'acteur de développement et de dialogue politique.

L'objectif global du programme est *de contribuer à l'enracinement de la démocratie en RDC*.

L'objectif spécifique : *le dialogue est promu et la confiance restaurée entre citoyens – notamment les femmes, les personnes handicapées ainsi que les jeunes – et pouvoirs publics dans les domaines de la participation citoyenne, de la promotion des droits des travailleurs et des consommateurs.*

Il vise à atteindre 2 résultats :

Résultat 1 : la concertation est renforcée entre les organisations de la société civile (OSC), notamment celles impliquant les femmes, les jeunes, les personnes handicapées, et les pouvoirs publics, au niveau national et surtout local, pour la participation des citoyens à l'élaboration et au suivi des politiques publiques (sectorielles et territoriales).

Résultat 2 : les capacités de dialogue des acteurs sociaux, dont les organisations de femmes et de jeunes, avec les pouvoirs publics pour la promotion des droits des travailleurs et des consommateurs sont renforcées.

Ces deux axes d'intervention contribuent ensemble à l'amélioration de la gouvernance démocratique et de la promotion du dialogue et de la paix à travers le développement d'un partenariat au développement durable constructif et responsable entre l'État et la société civile et, par son biais, des citoyens, dont les femmes et les jeunes, dans le processus de la vie politique, économique, sociale et culturelle du pays.

1 ANALYSE DU CONTEXTE

1.1 Description du contexte

La société civile de la RDC est plurielle et multisectorielle et compte plus de 10 000 organisations membres réparties à travers les 26 provinces qui totalisent 145 territoires. Chaque territoire compte une centaine d'associations. Bénéficiant d'une structuration en profonde mutation avec l'accompagnement des partenaires techniques et financiers, la société civile est confrontée à des défis structurels et conjoncturels liés aux engagements nationaux, régionaux et internationaux de la RDC dans les principaux secteurs de la vie nationale. Il s'agit notamment de : (1) Programme 2030 de développement durable des Nations unies, (2) l'accord de Paris sur le climat, (3) l'accord cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la RDC et la région des Grands lacs, (4) la récurrence de l'épidémie du virus à Ebola et de l'insécurité alimentaire aggravée, (5) les viol et violences faites aux femmes et jeunes filles, (6) les violations des droits humains et la faiblesse de la protection sociale.

Considérée dans son ensemble, la situation conduit la société civile de la RDC à être tout autant un prestataire de services qu'un partenaire du changement, comme l'a largement montré le peuple congolais à l'occasion du processus électoral 2018-2019².

L'ampleur du territoire de la RDC nécessite de s'appuyer sur les dynamiques des OSC locales ou provinciales pour répondre aux besoins socioéconomiques et/ou environnementaux non satisfaits de la population. Les questions relatives notamment à l'accès universel aux soins de santé, à la protection de l'environnement et la sauvegarde de la biodiversité, à la gratuité de l'enseignement de base, aux droits des travailleurs et des consommateurs sont autant des sujets à forte connotation provinciale qui appellent à des actions de proximité au profit de la population.

À la suite des récentes élections, la RDC vient de se doter de nouvelles autorités.

L'expérience récente sur l'engagement démocratique de la société civile en RDC a démontré que malgré ses faiblesses³, elle a des points forts⁴ qui produisent des résultats capitalisables contribuant à la gestion améliorée du bien commun par la définition de solutions pérennes porteuses de cohésion sociale, de développement et de stabilité.

La société civile a joué un rôle déterminant dans le processus électoral de 2018, qui se doit d'être capitalisé et l'amener à agir davantage dans les processus de développement et de démocratisation du pays. Au-delà de l'action militante, les organisations de la société civile doivent montrer leurs capacités à s'inscrire dans un **dialogue** apaisé avec les pouvoirs publics et à se positionner comme des partenaires de proposition en matière de politiques publiques, sectorielles comme territoriales.

Des cadres de concertation multi-acteurs mis en place dans certaines provinces permettent déjà de porter les priorités de la population auprès des autorités provinciales. Dès lors, le champ est ouvert pour que la société civile s'intègre encore davantage dans des domaines nécessitant un engagement à long terme et de nouvelles capacités sectorielles. Les questions liées aux droits des consommateurs et des travailleurs ont été identifiées comme pertinentes⁵.

Dans cette perspective, il est nécessaire de continuer à soutenir cette société civile dans le cadre du 11^{ème} FED pour que ses organisations renforcent leur rôle, leur crédibilité et leur compétence afin de participer, en tant qu'actrices du développement à part entière, à la consolidation de la démocratie et à la gestion durable de l'espace public.

² Les élections directes (présidentielles, députation nationale et députation provinciale) se sont tenues le 30 décembre 2018 et les élections indirectes (sénatoriales et des gouverneurs & vice-gouverneurs de provinces) se sont déroulées au début de l'année 2019.

³ Parmi les faiblesses: lutte de pouvoir pour le leadership sociopolitique, faible capacité à s'impliquer dans les dynamiques et synergies émergentes, vulnérabilité financière et recherche effrénée de financements extérieurs qui exacerbe la concurrence et les rivalités entre organisations non gouvernementales (ONG), etc.

⁴ Parmi les forces: une connaissance approfondie du milieu et des problèmes, la possession d'une expertise et des compétences diversifiées, une vision positive pour le développement du pays avec un fort engagement citoyen.

⁵ Cette hypothèse a été confirmée lors de la mission d'appui à la formulation de l'action qui s'est déroulée en RDC du 13 au 31 mai 2019. Des entretiens et réunions ont été organisés avec 38 interlocuteurs issus de 27 structures (société civile, institutions publiques, institutions internationales).

1.2 Cadre stratégique de l'action (mondial, l'UE)

Le nouveau consensus européen pour le développement « notre monde, notre dignité, notre avenir »⁶ dans son volet Paix (2.4) promeut des sociétés inclusives, démocratiques, avec des institutions efficaces et redevables et qui garantissent l'État de droit et le respect des droits humains pour tous.

L'action se réfère à l'engagement de l'Union Européenne auprès des sociétés civiles, à travers son inscription dans les trois priorités définies dans la **communication « Les racines de la démocratie et du développement durable : l'engagement de l'Europe avec la société civile dans le domaine des relations extérieures »**.⁷:

- renforcer les efforts visant à promouvoir un **environnement propice** pour les OSC dans les pays partenaires;
- encourager une **participation** constructive et structurée des OSC aux politiques intérieures des pays partenaires, au cycle de programmation de l'UE et aux processus internationaux;
- accroître la capacité des OSC locales à exercer plus efficacement leur rôle d'**acteurs indépendants** du développement.

L'action est également intégrée dans le **Programme indicatif national (PIN)** du **11^{ème} FED** qui d'une part vise à enraciner la démocratie et les droits de l'Homme, et d'autre part prévoit des « *mesures d'appui à la société civile* » en vue de pérenniser les acquis des programmes des 9^{ème} et 10^{ème} FED.

Enfin, elle s'inscrit dans le Plan « Égalité entre les femmes et les hommes et émancipation des femmes : transformer la vie des jeunes filles et des femmes dans le contexte des relations extérieures de l'UE 2016-2020 »⁸, ainsi que dans le « Plan d'action en faveur des droits de l'homme et de la démocratie (2015-2019) « Garder les droits de l'homme au centre des priorités de l'UE »⁹, notamment en ce qui concerne la nécessité de soutenir les OSC et mouvements œuvrant pour l'**égalité de genre**.

1.3 Analyse des politiques publiques du pays partenaire

La RDC est en train de finaliser un cadre stratégique actualisé de développement et de lutte contre la pauvreté devant faire suite au Document stratégique de croissance et de réduction de la pauvreté (DSCR) : le Plan national stratégique de développement (PNSD) 2018-2022. Ce document d'orientation doit marquer la volonté d'affirmer le rôle central de la société civile dans la mise en œuvre des politiques de développement, en assurant « *l'intermédiation entre les populations, les partenaires techniques et financiers (PTF) et l'État* », à travers notamment « *le suivi-évaluation citoyen de l'exécution des programmes et projets* » et « *la participation aux différentes instances de concertation sur les questions de développement tant au niveau central, provincial que local* ».

Le pays dispose de bonnes politiques publiques, toutefois la mise en application du cadre légal et réglementaire sur les questions de gouvernance dans une perspective de restauration de l'État de droit est insuffisante. Dans ce contexte le rôle de la société civile locale demeure déterminant pour (1) identifier les problèmes prioritaires qui freinent le développement durable,

⁶ OJ C 210 du 30.6.2017.

⁷ COM(2012) 492 final du 12.9.2012.

⁸ SWD(2015) 182 final du 21.9.2015.

⁹ JOIN(2015)16 du 28.4.2015.

(2) rappeler aux autorités tant nationales que provinciales leurs engagements et (3) proposer des solutions adéquates et adaptées à chaque province en concertation multi-acteurs.

1.4 À la faveur de la loi sur la décentralisation et de celle portant sur la libre administration des provinces, les entités territoriales décentralisées disposent suffisamment de pouvoir de décision ouvrant la voie à des actions porteuses de changement au bénéfice de la population. Analyse des parties prenantes

Les OSC congolaises

Les nombreuses OSC en RDC se répartissent en trois familles :

- Les organisations non gouvernementales (ONG) qui constituent une grande majorité des OSC qui se répartissent à quatre niveaux : les ONG de premier niveau du type informel sans statuts ni personnalité juridique ; les ONG de 2^{ème} niveau qui ne sont pas ou peu formalisées ayant des priorités thématiques ; les ONG de 3^{ème} niveau qui sont les réseaux thématiques qui ont pour prétention de connecter les ONG thématiques afin de partager les connaissances et les compétences entre membres adhérents ; et enfin les OSC de 4^{ème} niveau à savoir les faitières (plateformes, cadre multi-acteurs) multisectorielles des ONG.
- Les partenaires économiques et sociaux dont notamment les syndicats, les confédérations syndicales, etc. Les confessions religieuses sont mieux constituées en groupes de pression ou de revendication avec une capacité de mobilisation des ressources propres ou externes beaucoup plus importantes que les ONG. Les syndicats sont très enthousiastes à l'idée d'accélérer et faciliter un dialogue social franc et sincère avec le patronat et les autres parties prenantes.
- Le secteur économique non marchand comme la Fédération des entreprises du Congo ou la confédération des petites et moyennes entreprises sont des syndicats patronaux constitués pour la défense des intérêts des entrepreneurs vis-à-vis du Gouvernement ou des travailleurs. Il dispose de moyen conséquent pour influencer sur les politiques publiques et n'est pas dépendant des PTF.

Les départements ministériels sectoriels provinciaux et nationaux

En RDC, les OSC sont gérées administrativement par le ministère du plan avec des clauses dérogatoires d'obtention des documents exigés au ministère de la justice. Les interlocuteurs varient en fonction des priorités sectorielles retenues au niveau provincial ou national, il peut s'agir des ministères de la décentralisation et des réformes institutionnelles, de la justice, de l'économie nationale, du budget, du genre, des enfants et de la famille, des affaires sociales du développement rural ou de la jeunesse¹⁰. Un accent particulier sera mis sur les autorités décentralisées, dans le cadre de l'approche territoriale, au niveau provincial comme au niveau des communes, des secteurs et des chefferies. Même si les relations sont généralement tendues au départ, elles finissent toujours par se mettre en symbiose avec les OSC pour l'intérêt de la population.

Les Partenaires techniques et financiers

Les PTF sont une partie prenante importante dans la mise en œuvre de la présente action. Il s'agit des PTF qui appuient la structuration de la société civile comme l'UE mais aussi des autres PTF qui intègrent la société civile comme une sous-composante sectorielle de leurs

¹⁰ En RDC, c'est le ministère des finances qui est l'ordonnateur national signant les requêtes d'appui au titre du FED.

interventions. Partout où ils interviennent, ils seront appelés à interagir directement ou indirectement avec les groupes cible et les bénéficiaires directs ou indirects.

Bénéficiaires directs : les cadres de concertation et de dialogue de la société

Le cadre de concertation est conçu comme une plateforme neutre offrant à toutes les OSC, sur base thématique ou géographique, un espace d'échange en vue de mutualiser les efforts dirigés vers la réponse aux besoins identifiés ou autres enjeux majeurs pour la population. Il est dirigé par un présidium élu démocratiquement par l'assemblée générale annuelle des pairs et est régi par les outils de gouvernance mis en place lors du Forum national de la société civile de 2013. Le prochain forum national se tiendra en 2019 en vue de renouveler les organes dirigeants du Cadre de concertation national de la société civile (CCNSC) et des 26 Cadres de concertation provinciaux de la société civile (CCPSC).

Les cadres de concertation sont les bénéficiaires directs du programme qui vise à leur mise en place ou redynamisation au niveau de chaque province et au niveau national. Décidé, lors du Forum national de la société civile de la RDC en 2013 pour disposer d'un espace de concertation entre OSC, la mise en place progressive des CCPSC sera achevée d'ici décembre 2019 dans les 26 provinces du pays. Il ne restera plus qu'à rendre fonctionnel ces CCPSC qui sont des espaces de renforcement mutuel, d'échange d'expériences et d'informations mais aussi de dialogue sur les actions à mener par la société civile. Au-delà des luttes de leadership, des faibles capacités d'autonomie financière ou encore du nombre élevé des OSC actives, il est important de signaler l'émergence de nouvelles dynamiques de collaboration entre OSC autour des groupes thématiques ou à base géographiques qui sont le fruit de l'accompagnement des PTF.

Une attention particulière est portée vers les OSC actives dans les domaines entrant dans les priorités de l'UE dans ses relations avec la RDC tels que la **gouvernance** (redevabilité, transparence, contrôle citoyen sur les politiques publiques et le processus budgétaire), la cohésion sociale, l'égalité de genre (la lutte contre les violences basées sur le genre, l'autonomisation économique des femmes, l'égalité, la participation à la vie publique, l'accès aux ressources, etc.), les droits de l'Homme et la justice (l'accès à la justice et l'assistance juridique, les conditions de détention, etc.) et la citoyenneté (l'éducation, la sensibilisation, les processus électoraux, etc.).

Ces acteurs ont bénéficié d'un appui à travers les programmes développés au travers des 9^{ème} et 10^{ème} FED, notamment sur leur capacité à s'inscrire dans des dynamiques collectives de renforcement et d'action. Il est question de capitaliser sur ces deux interventions en valorisant les compétences accumulées par les OSC en matière de conception, de suivi et d'évaluation des politiques publiques. Les pouvoirs publics compétents seront associés, ainsi que des institutions publiques, comme l'office congolais de contrôle (OCC).¹¹

Les activités relatives à la défense des travailleurs seront centrées sur les organisations professionnelles, avec d'une part, les organisations syndicales représentant les travailleurs (confédérations ou centrales syndicales, fédérations, etc.) et d'autre part, les organisations représentant le patronat. Les pouvoirs publics associés seront notamment le ministère du travail et celui de la fonction publique. Les organisations syndicales étant nombreuses, différemment

¹¹ L'office congolais de contrôle, créé par Ordonnance-loi no 74-013 du 10 janvier 1974, est un établissement à caractère technique et commercial doté d'une personnalité juridique. Il a pour mission d'effectuer des contrôles de qualité, de quantité et de conformité de toutes marchandises, des analyses de tous échantillons et produits, ainsi que des contrôles techniques de tous appareils et travaux.

structurées et de représentativité variable, l'accent sera mis sur les **dynamiques intersyndicales** existantes ou à développer.

Bénéficiaires finaux

Les populations tant urbaines que rurales sont les bénéficiaires finaux, dont particulièrement les femmes, les jeunes et les personnes handicapées. Les actions entreprises par les CCPSC ou le CCNSC sont menées dans l'intention de produire un changement qualitatif au sein des populations, tant au niveau national, provincial ou encore local.

1.5 Analyse des problèmes/domaines d'appui prioritaires

L'analyse des problèmes ¹² a permis d'identifier **deux domaines prioritaires** répondant aux secteurs à couvrir par l'action sur les 26 provinces du territoire national.. Il s'agit de (1) la participation citoyenne et (2) des droits des travailleurs et ceux des consommateurs.

1- Participation citoyenne

Les organisations de la société civile congolaise ont été accompagnées, à travers les programmes mis en œuvre dans le cadre des 9^{ème} et 10^{ème} FED, dans l'amélioration de leur capacité à mettre en place des **dynamiques collectives** et à mener des actions concertées, notamment par les CCPSC/CCNSC. Le cadre légal congolais offre un environnement minimal favorable aux OSC par rapport à la situation des pays de la région, mais contesté par les acteurs de la société civile. Récemment, des projets de lois plutôt restrictifs aux droits et libertés des OSC ont été présentés mais ils n'ont pas été adoptés. Par ailleurs, nous avons constaté une faible **participation des femmes, des jeunes et des personnes handicapées** dans la direction des cadres multi-acteurs déjà en place ainsi qu'une faible redevabilité des acteurs en charge de ces dynamiques. Les femmes, les jeunes et les personnes handicapées sont généralement peu présents dans les instances dirigeantes et représentatives des organisations de la société civile, car cantonnés dans des OSC à vocation générationnelle (organisations de jeunesse), d'entraide (organisation des personnes handicapées) ou à vocation de genre (organisations féminines). Ce type de segmentation de la société civile peut entraîner le risque d'exclure les groupes précités de la gouvernance des organisations généralistes ou sectorielles.

Le **défi** que ces OSC doivent relever désormais consiste à être capables de mettre à profit ces dynamiques et dispositifs pour entrer dans une **logique pluri-acteurs** de participation à la vie de la cité et aux politiques publiques. Par ailleurs, se pose la question de la représentativité des délégués issus de la société civile et des mécanismes efficaces de leur participation réelle au lieu d'une figuration présenteielle par aliénation politicienne.

Les **enjeux territoriaux**, notamment l'accompagnement des communautés au développement inclusif et durable par la mise en œuvre des ODD et la résilience aux effets de changement climatique ont été identifiés comme prioritaires par les OSC congolaises¹³. Chacun s'accorde sur la nécessité de construire une dynamique de concertation citoyenne inclusive, sensible au genre et à l'environnement, ainsi que basée sur les droits, non seulement au niveau provincial, mais aussi aux niveaux des secteurs, chefferies et communes. . Les élections locales, une fois organisées, permettront de voir l'émergence d'élus locaux, avec lesquels la société civile aura pour devoir de dialoguer dans une approche constructive autour du développement territorial.

¹² Ibid p.4.

¹³ Ibid p.4.

Les **enjeux sectoriels** sont aussi d'une importance capitale, les OSC, dont celles **promouvant et appliquant la parité homme/femme** et la prise en compte des besoins spécifiques des jeunes, doivent pouvoir peser sur **l'élaboration et le suivi des politiques publiques**. La société civile doit se positionner d'une part, comme force de propositions, et d'autre part, comme responsable d'une veille citoyenne sur la qualité de l'action publique.

La société civile s'intéresse à un large éventail de secteurs et de problématiques, dans lequel elle devra se positionner et prioriser ses actions. D'ores et déjà, les OSC sont engagées dans plusieurs domaines d'intervention, notamment les **droits économiques et sociaux**, le **suivi des réformes et de l'action publiques**, les **ressources naturelles**, la **responsabilité sociétale des entreprises (RSE)**, la **lutte contre la corruption** et l'impunité, le **respect des droits de l'homme**, la **protection sociale**, l'**économie sociale et solidaire (ESS)**, l'**enseignement public**, l'**égalité femmes/hommes**. Cette liste n'est pas exhaustive et devra être l'objet d'une réflexion des OSC afin de définir des priorités, notamment selon des critères territoriaux.

2- Droits des travailleurs et des consommateurs

Le contexte permettant de soutenir des domaines **structurants** de la société civile, et plus largement de la société congolaise, les thématiques « droits des travailleurs » et « droits des consommateurs » ont été identifiées comme particulièrement stratégiques dans le cadre du rétablissement de la confiance entre l'État et ses administrés.

a- Droits des consommateurs

En matière de **protection des consommateurs**, des dispositifs ont été adoptés comme la mise en place de l'office congolais de contrôle. Cependant, il n'existe pas de législation d'ensemble susceptible de faire respecter les politiques en la matière, mais plutôt un **système assez complexe** porté par plusieurs services et ministères¹⁴. Quelques organisations essaient de s'impliquer dans l'analyse et le développement des politiques nationales en faveur des consommateurs et font des propositions pratiques pour une qualité constante des biens et services essentiels et une protection efficace des consommateurs, mais celles-ci sont à la fois peu nombreuses et peu structurées. L'absence de cadre de collaboration entre les organismes publics et les organisations de défense des droits et intérêts des consommateurs réduit d'autant l'efficacité de l'actions dans ce domaine .

Les enjeux sont pourtant importants, et touchent à des questions structurelles de l'économie et de la consommation en RDC. Notamment, la promotion d'une **production alimentaire durable et responsable**, passant par la consommation de **produits locaux** respectant les normes environnementales et sanitaires constitue l'un des défis à relever conjointement par l'État, le secteur agricole, le secteur privé (distribution) et les citoyens congolais. Ces questions sont étroitement liées aux enjeux de **santé publique** portés par le secteur de l'alimentation. Parmi les nombreux sujets touchant directement les consommateurs congolais apparaissent également : la qualité des soins médicaux, la disponibilité et le contrôle des médicaments, les relations entre le citoyens et l'administration publique, la qualité des services de base (eau et électricité), le renforcement et le contrôle de l'OCC, etc

Un autre défi des associations de consommateurs est **leur manque d'audience**. En effet, le contexte actuel se caractérise par le cloisonnement de ces associations, réduisant ainsi

¹⁴ Ministère de la santé publique avec son Programme national de l'hygiène aux frontières; le ministère de l'économie nationale avec des inspecteurs de l'économie nationale; ministère du commerce extérieur avec l'office congolais du contrôle, etc.

sérieusement la portée de l'impact des initiatives qu'elles entreprennent. De fait, le consommateur congolais n'en est pas moins confronté à de préoccupantes situations d'entrave à ses droits de jouissance tant au plan des normes de qualité de production et de distribution que de réparation de litiges issus d'actes de consommation.

En tenant compte des opportunités politiques de changement en faveur de la garantie effective de ces droits et des possibilités de mobiliser leurs détenteurs, des priorités doivent être définies par les acteurs associatifs en concertation avec les autorités publiques.

b- Droits des travailleurs

Le mouvement syndical congolais dresse un tableau de la situation des travailleurs assez sombre, tant dans le secteur public que privé. La précarité est très largement répandue. La **problématique du travail décent demeure une préoccupation majeure** des travailleurs congolais qui bénéficient de **salaires bas**, ne reflétant pas la valeur du travail fourni. Les fonctionnaires et agents de l'État sont dans une situation similaire, malgré la bancarisation de leur paie. De nouvelles unités et des travailleurs journaliers sont recrutés pour des emplois permanents.

La question du travail dans l'**économie informelle** constitue aussi une thématique prioritaire. L'**économie informelle (hors secteur agricole) représente presque 50 % du produit intérieur brut (PIB)** du pays¹⁵. Quant à l'**occupation informelle, elle représentait 77 % de l'emploi** pour la période de 2005 à 2009 (hors secteur agricole), valeur qui est beaucoup plus importante si on prend également en compte l'occupation informelle dans l'agriculture.. Les **femmes** composent une partie importante de la **main d'œuvre** mobilisée par l'économie informelle, notamment à travers les petits commerces en milieu urbain ou les travaux agricoles en milieu rural. La présence massive des femmes dans ce secteur constitue pour ces dernières un facteur supplémentaire de **vulnérabilité**. Une étude sera menée pour mieux appréhender les problèmes basés sur le genre dans ce secteur en vue d'intégrer des actions réparatrices à la persistance de cette discrimination.

Le Gouvernement a cependant lancé différents programmes pour tenter de combattre le chômage, surtout des jeunes, et assurer l'autonomisation économique des femmes. Il n'y a pas encore de programmes précis en faveur des personnes handicapées. De nombreuses organisations syndicales sont enregistrées mais la majorité bénéficie d'une **représentativité** très limitée.

Ces organisations constituent cependant les « interlocuteurs naturels » du secteur privé et des pouvoirs publics. Pour pouvoir peser sur le débat social, celles-ci doivent néanmoins être capables de mener des débats constructifs dans une dynamique unitaire. Ainsi, plusieurs initiatives de promotion de l'action intersyndicale ont été initiées ces dernières années, devant permettre de dynamiser le dialogue tripartite État/patronat/travailleurs.

¹⁵ La contribution de l'économie informelle au PIB de la RDC a été en moyenne de 47,3 % pour la période de 1999 à 2007 avec une tendance constante à l'augmentation (Schneider, F., Buehn, A. and Montenegro, C.E., Shadow economies all over the world: New estimates for 162 countries from 1999 to 2007. World Bank Policy Research Working Paper No. 5356. World Bank, Washington DC, 2010).

2 RISQUES ET HYPOTHESES

Risques	Niveau de risque	Mesures d'atténuation
1. Un environnement défavorable aux OSC (tracasseries administratives et financières et rétrécissement de l'espace démocratique).	Moyen	L'alternance du pouvoir exécutif et les premiers signes augurent une décrispation des tensions politiques majeures. Une bonne communication et visibilité sur les résultats humains escomptés ou en cours de réalisation est prévue.
2. Des troubles politiques et/ou sociaux majeurs qui pourraient compromettre la mise en œuvre de l'action.	Moyen	Les tensions politiques et sociales se sont significativement apaisées depuis les dernières échéances électorales. Les nouvelles autorités se disent favorables à la consolidation de la démocratie, de l'État de droit et du respect des droits de l'Homme.
3. L'État congolais ne donne pas aux OSC les moyens de réaliser leurs actions dans leurs domaines respectifs et de participer au dialogue public.	Moyen	Malgré un engagement concret encore faible de l'État, celui-ci se montre de plus en plus favorable à une implication croissante de la société civile dans le processus de prise de décision. Cela transparaît dans le futur PNSD, dans lequel l'État consacre le rôle d'interface de la société civile avec les citoyens et sa participation aux politiques publiques.
4. Difficultés à trouver des OSC crédibles, fiables et solides en tant que chefs de file des consortiums de mise en œuvre.	Faible	Les actions menées dans le cadre du 10 ^{ème} FED ont permis de renforcer la cohésion des OSC bénéficiaires et leurs capacités de gestion. La société civile congolaise a franchi une étape en matière d'autonomisation, lui permettant, à travers ses acteurs les plus professionnels, d'assurer la conduite d'une telle action.
5. Manque d'appropriation du projet par les OSC et les autorités.	Faible	Le comité de pilotage qui sera mis en place sera transversal et regroupera les familles d'acteurs présents dans les 2 composantes de l'action. L'assistance technique qui peut être un bureau d'étude ou une ONG internationale aura notamment un rôle de facilitateur, accompagnant les initiatives des acteurs. Elle s'inscrira dans un processus de changement qui nécessite, d'une part, une approche itérative et, d'autre part, le souci constant d'appliquer une stratégie d'appropriation et de pérennisation de l'action. Le principe de « No one-left behind/ne laisser personne de côté ». La participation des personnes en situation de vulnérabilités (mères célibataires, personnes à mobilité réduite, etc.) sera fortement

		encouragé pendant toutes les activités du projet.
6. Interférence dans la gestion du programme et l'attribution de contrats.	Moyen	Le comité de pilotage, dans lequel sont représentés la Délégation de l'UE et les services de l'ordonnateur national, aura pour mission de superviser l'application et la transparence des procédures, appuyé pour cela par l'assistance technique.
7. Difficultés à identifier des OSC crédibles dans le domaine de la défense des consommateurs.	Moyen	La stratégie adoptée par l'action est le renforcement par les pairs. Les organisations faitières seront sollicitées pour s'approprier les thématiques liées à ce domaine et renforcer les associations existantes.
8. Perpétuation des stéréotypes de genre et faible disponibilité des femmes pour participer aux activités du projet.	Haut	Recrutement d'un expert/e genre pour faire une véritable intégration du genre tout a long du projet (par exemple participation dans l'étude de faisabilité, facilitation de la participation de femmes dans les activités, etc).

Hypothèses

La stabilité politique dans le pays permet une consolidation de la démocratie, de l'État de droit, de la bonne gouvernance et du respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales.

le pouvoir exécutif permet des espaces d'expression citoyenne et de participation effective aux cycles de politiques publiques.

Les partenaires sociaux sont prêts à engager le dialogue de façon constructive.

Les dissensions entre les organisations syndicales ne pénalisent pas la dynamique intersyndicale.

Les OSC sont mobilisées autour des questions liées aux droits des consommateurs.

3 ENSEIGNEMENTS TIRES ET COMPLEMENTARITE

3.1 Enseignements tirés

La présente action intègre les enseignements tirés de la mise en œuvre des actions d'appui décennal à la société civile dont l'évaluation¹⁶ a démontré que cet appui de la Délégation de l'UE a favorisé l'éclosion d'espaces de dialogues qui permettent à la société civile de mieux assurer son rôle d'interprète entre les citoyens et des autorités en mal de légitimité et peu enclines à s'adapter aux besoins de la population. L'impact de cette dynamique a certes été atténué par un certain nombre de contraintes, notamment la durée limitée des projets ou le manque de volonté de certaines autorités à collaborer avec une société civile parfois considérée comme hostile aux pouvoirs publics.

- Les OSC ont manifesté leur reconnaissance pour le soutien reçu de l'UE sous forme de plateformes de coordination améliorant la collaboration entre elles. Elles plaident pour une orientation de ces plateformes vers le partage des bonnes pratiques et des leçons apprises. Ces plateformes pourraient en effet permettre aux OSC ayant adopté des stratégies de préservation de leur légitimité face aux interférences politiques de partager

¹⁶ Consortium ALTAIR, Rapport final de l'Étude portant sur l'évaluation de l'appui de l'UE en faveur des OSC en RDC (2007 – 2017), novembre 2018.

leur compétence avec leurs pairs, afin d'assurer la création d'une société civile plus résistante aux aléas contextuels.

- Un grand nombre d'OSC déplorent la clef de répartition des fonds entre les coûts opérationnels des partenaires intermédiaires et les fonds réellement alloués aux OSC : cette frustration porte autant sur l'affectation insuffisante de fonds aux activités, qu'aux OSC elles-mêmes, rendant la gestion des ressources humaines souvent difficile.
- De manière générale, la stratégie de l'UE est jugée pertinente et en adéquation avec les besoins des OSC congolaises. La collaboration avec les autorités locales devrait être intensifiée, notamment en ce qui concerne l'amélioration des processus démocratiques locaux. Le contexte politique difficile au sein duquel la société civile congolaise se doit d'agir requiert une meilleure coordination entre OSC à tous les niveaux (national, provincial et local), mais aussi une intensification du dialogue OSC-autorités locales (AL).

Cette étude recommande notamment :

- d'augmenter le financement direct aux OSC congolaises ;
- d'adopter une démarche plus souple de création de cadres de concertation ;
- de promouvoir les approches locales ;
- d'intégrer de façon plus volontariste les questions de genre.

Depuis le début des années 2000, les bailleurs de fonds, y compris l'UE, ont surtout cherché à renforcer les capacités d'exécution des OSC congolaises par des appuis ponctuels. Ce type d'« *approche-projet* » a permis d'accroître la qualité des réalisations, particulièrement dans le cadre de partenariats avec des ONG Internationales. Mais la mise à disposition de financements selon une logique « guichet » a souvent contribué à maintenir les OSC congolaises dans une logique de prestations de services (plutôt qu'acteur de gouvernance), à induire des comportements opportunistes et à engendrer des rivalités entre les organisations. Les programmes financés sur les 9^{ème} et 10^{ème} FED ont été, quant à eux, spécifiquement orientés sur l'appui à la société civile en termes de structuration et d'un début de participation citoyenne, initiant un processus dans lequel s'inscrit la présente action¹⁷.

D'autres modèles sont en cours de mise en œuvre dans lesquels le niveau de responsabilisation des OSC locales est mis en avant. Il s'agit d'encourager le travail en réseau des ONG thématiques structuré en consortium et qu'ils choisissent leur chef de file avec l'aide d'un coach (prestataire de service ou ONG internationale). Ce dernier offre ses services auprès des membres du consortium en fonction des faiblesses identifiées. C'est le modèle développé avec le projet Promotion pour la démocratie et des droits de l'Homme (PRO-DDH) avec le consortium Voix de sans Voix (ligne Instrument européen pour la démocratie et les droits de

¹⁷ À l'heure actuelle, plusieurs projets structurants, d'ampleur nationale sont mis en œuvre en consortia, à travers le 10^{ème} FED et le programme thématique OSC-AL :
10^{ème} FED:

- ACTED : Consolidation du dialogue entre les organisations de la société civile congolaise et amélioration de la gouvernance interne en RDC (04/11/2015 - 04/11/2020) 1 600 000 EUR
- CHRISTIAN AID : Promotion des stratégies pour une efficacité des organisations de la société civile en faveur du peuple congolais (29/10/2015 - 29/10/2019) 1 400 000 EUR
- FRANCE MEDIAS MONDE : Réseau Décentralisé de Communication Citoyenne (30/10/2015 - 30/08/2020) 800 000 EUR
- Programme thématique OSC-AL :
- DIAKONIA : Programme d'appui au renforcement des capacités du cadre de concertation nationale de la société civile de la République démocratique du Congo (31/12/2015 - 31/03/2020) : 2 800 000 EUR.

l'Homme), le Projet de renforcement de l'observation citoyenne des élections Congo (PROCEC) avec Synergie des missions d'observation citoyenne des élections en RDC (SYMOCEL) et le projet Éducation civique/électorale avec le consortium Institut africain pour le développement économique et social (ligne OSC). L'avantage de cette approche est qu'elle permet une réelle collaboration entre toutes les grandes dynamiques de la société civile et atténue la guerre de leadership.

3.2 Complémentarité, synergie et coordination des donateurs

L'UE demeure le **seul partenaire** qui appuie la structuration plurielle et multisectorielle de la société civile comme actrice de changement et force de proposition. Cette approche permet de créer une complémentarité et des synergies avec toutes les actions sectorielles dans lesquelles les acteurs et actrices de la société civile sont invités au comité de pilotage ou comités techniques sectoriels pour contribuer aux réflexions stratégiques sur les réformes envisagées. La présente action va créer des **passerelles** entre les différents projets sectoriels mis en œuvre dans le cadre du Programme indicatif national 2014-2020 (notamment le Programme sur les ressources naturelles dans son volet dialogue communautaire, Programme de réforme de la justice au sein du comité technique, Programme de réforme de l'armée dans son volet dialogue civilo-militaire, Programme de réforme des finances publiques dans son volet budget participatif, Programme de réhabilitation des infrastructures via le volet entretien routier, Programme d'agriculture durable en lien avec la structuration du monde paysan et chaîne de valeur agricole) en augmentant le niveau de redevabilité des acteurs de la société civile éligibles à ces instances mais aussi en organisant le niveau de participation de la société civile sectorielle pour élever sa **qualité de contribution**.

Le Groupe inter bailleurs société civile (GIBSOC) est un cadre informel de coordination de tous les bailleurs intéressés à l'accompagnement de la société civile dans ses diverses actions. Le GIBSOC se réunit à une fréquence mensuelle dans le but de rendre efficace l'aide au développement destiné à la RDC dans le respect des engagements internationaux (Accord de Paris et les Principes de Busan). La Délégation de l'Union européenne en RDC y occupe une position de leader. Dans ce cadre, la complémentarité des actions est assurée, notamment entre l'UE et les États-Membres.

Par ailleurs, la présente action s'articule avec les projets financés par l'UE sur le programme thématique OSC-AL de l'UE¹⁸, mais aussi, avec les autres bailleurs comme la Banque mondiale sur le projet d'appui à la réforme des finances publiques avec un volet sur le budget citoyen.

4 DESCRIPTION DE L'ACTION

4.1 Objectif général, objectifs spécifiques, produits attendus et activités indicatives

L'action s'inscrit dans le Programme 2030 de développement durable des Nations unies et cible notamment l'atteinte de l'objectif 1 « *Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde* » et l'objectif 17 – Cible 17, visant à établir des « *partenariats efficaces entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile* ».

L'objectif global est de contribuer à l'enracinement de la démocratie en RDC.

L'objectif spécifique le dialogue est promu et la confiance restaurée entre citoyens – notamment les femmes, les jeunes ainsi que les personnes handicapées– et les pouvoirs publics

¹⁸ Montant de l'allocation 2019-2020 : 8 000 000 EUR.

dans les domaines de la participation citoyenne, de la promotion des droits des travailleurs et des consommateurs.

Résultats/produits :

Produit 1 : la concertation entre les organisations de la société civile, notamment celles impliquant les femmes, les jeunes, les personnes handicapées et les pouvoirs publics, au niveau national et surtout local, pour la participation des citoyens à l'élaboration et au suivi des politiques publiques (sectorielles et territoriales) est renforcée.

Produit 2 : les capacités de dialogue des acteurs sociaux, dont celles des femmes, des jeunes et des personnes handicapées, avec les pouvoirs publics pour la promotion des droits des travailleurs et des consommateurs sont renforcées.

Activités indicatives :

P1 : Mise en place d'un comité technique et de coordination composé des parties prenantes au projet (A1.1); réalisation avec l'appui de l'assistance technique d'une série d'études (audit institutionnel, cartographie des acteurs, élections des priorités) portant sur l'état des lieux de 26 cadres provinciaux et un cadre national de concertation de la société civile pour dégager un plan de renforcement des capacités et une feuille de route (A1.2); organisation d'un atelier national de lancement du programme pour assurer la visibilité du programme et l'appropriation de toutes les parties prenantes (A1.3); animation de 26 cadres de concertation provinciaux et thématiques réunissant société civile (A1.4); création de cadres de concertation locaux pilotes (A1.6); organisation de Fora annuels de bilan entre tous les délégués provinciaux pour évaluer le progrès et prendre des mesures correctrices appropriées (A1.7); mise à disposition pour toutes les OSC et du public des ressources produites par les ateliers, bilans collectifs et cadres de concertation (A1.8).

P2 : Mise en place d'un comité technique et de coordination composé des parties prenantes au projet (A2.1); réalisation d'une étude-diagnostic sur la situation du monde du travail en RDC (A2.2); appui aux dynamiques intersyndicales (A2.3); appui à la structuration du dialogue tripartite pouvoirs publics / secteur privé / mouvement syndical avec un quota en faveur des personnes handicapées, des femmes et des jeunes (A2.4); réalisation d'une étude-diagnostic sur les droits des consommateurs en RDC (A2.5); organisation d'un atelier national sur les droits des consommateurs (A2.6); mise en œuvre d'actions pilotes de plaidoyer sur les droits des consommateurs (A2.7).

Les études prévues et les concertations entre parties vont déterminer des actions précises à mener selon les vrais besoins identifiés dans les différentes provinces. Une approche ascendante a l'avantage de montrer les vrais besoins avec des solutions issues des cahiers de charge ou feuilles de route élaborés dans chaque province avec l'accompagnement de l'assistance technique et/ou ONG internationales qui soutiendra l'action des consortium.

4.2 Logique d'intervention

Si la concertation entre les organisations de la société civile, notamment celles impliquant les femmes et les jeunes, et les pouvoirs publics, au niveau national et surtout local, pour la participation des citoyens à l'élaboration et au suivi des politiques publiques (sectorielles et territoriales) et la promotion du droit des consommateurs et droit du travail sont renforcées ...

Et si le pouvoir exécutif permet des espaces d'expression citoyenne et de participation effective aux cycles de politiques publiques, ...

Et si les partenaires sociaux sont prêts à engager le dialogue de façon apaisée et constructive, si les dissensions entre organisations syndicales ne pénalisent pas la dynamique intersyndicale; et si les OSC sont mobilisées autour des questions liées aux droits, ...

Alors le dialogue est promu et la confiance restaurée entre citoyens – notamment les femmes, les jeunes ainsi que les personnes handicapées– et les pouvoirs publics dans le domaine de la participation citoyenne et de la promotion des droits des travailleurs et des consommateurs.

Il s'agit, d'une part pour le produit 1, d'ouvrir les espaces de dialogue et de concertation aux autres parties prenantes, en premier les pouvoirs publics et les autorités locales. Le processus consistera à renforcer la crédibilité des OSC auprès des pouvoirs publics en tant que forces de propositions, afin de les amener dans les espaces de concertation. L'enjeu majeur est de rendre les cadres de concertation des OSC plus démocratiques, durables et inclusifs pour améliorer leur redevabilité en puisant sur les bonnes pratiques. D'autre part, pour le produit 2, il sera fait recours à la concomitance de deux stratégies : (1) il s'agira d'accompagner l'unité d'action syndicale en vue d'instaurer un dialogue constructif entre partenaires sociaux sur les questions liées aux droits des travailleurs, et (2) de structurer le plaidoyer et les actions des OSC congolaises pour améliorer le respect des droits des consommateurs.

Les changements induits par l'action seront notamment :

- L'**installation durable** de la société civile comme **interlocuteur crédible** des pouvoirs publics.
- Le **renforcement du rôle** des OSC auprès des citoyens, notamment les femmes et les jeunes, par le travail de proximité qui sera effectué.
- L'**amélioration de la confiance** entre les pouvoirs publics et leurs administrés, à travers la promotion de la participation citoyenne.

4.3 Intégration des questions transversales

Genre

Conformément au plan « Égalité entre les femmes et les hommes et émancipation des femmes : transformer la vie des jeunes filles et des femmes dans le contexte des relations extérieures de l'UE 2016-2020 »¹⁹, la prise en compte de l'égalité de **genre** (y compris dans le recrutement du personnel de projet et au sein des OSC partenaires) et la promotion des droits de l'autonomisation des femmes seront intégrées dans les différentes activités de l'action.

Le projet veillera à tout moment à une participation équitable entre hommes et femmes, et aux besoins spécifiques des jeunes femmes et des jeunes hommes dans le contexte de la RDC, des limitations existantes dues aux normes sociales traditionnelles. Le projet veillera également à la sécurité et au bien-être des jeunes femmes tout au long de son intervention par une approche participative et sensible au genre.

Droits de l'Homme

Un nombre significatif d'OSC ciblées par le programme intervient en premier sur les questions de défense des droits de l'homme. Actions que l'on peut élargir aux droits sociaux et politiques, notamment dans le second volet de l'action (droits des travailleurs / droits des consommateurs).

¹⁹ SWD(2015) final du 21.9.2015.

Environnement et adaptation aux changements climatiques

Les réseaux et OSC ciblés par le programme interviennent pour beaucoup, en fonction de leur territoire d'action, sur les questions liées aux industries extractives, ainsi qu'à l'exploitation forestière. Elles seront appuyées dans leur rôle de défense des biens environnementaux bénéficiant à la communauté, et à la participation active des citoyens dans la gouvernance environnementale. Certaines OSC agissent dans le domaine de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE). Par ailleurs, la composante « droits des consommateurs » prendra largement en compte les questions liées à la production et la consommation durable, notamment à travers la valorisation d'une production locale respectueuse des normes environnementales et sanitaires.

Résolution des conflits

L'animation de cadres de concertation multi-acteurs au niveau local entre dans une stratégie d'amélioration du dialogue entre les différentes parties prenantes au sein de la société.

4.4 Contribution à la réalisation des ODD

La présente intervention s'inscrit dans le Programme 2030 de développement durable des Nations unies. Elle s'inscrit en premier lieu dans l'objectif 1 (*Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde*) et l'objectif 17 (*Partenariats efficaces entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile*).

Cependant, la diversité des acteurs impliqués et des thématiques abordées par le programme l'entraîne à contribuer à de nombreux ODD, en particulier les objectifs 5 (Égalité entre les sexes), 8 (Accès à des emplois décent – par la composante « droits des travailleurs »), 10 (Inégalités réduites – idem), 11 (Villes et communautés durables – par l'approche territoriale), 12 (Consommation et production responsables – par la composante « droits des consommateurs) et 16 (Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous).

5 MISE EN ŒUVRE

5.1 Convention de financement

Pour mettre en œuvre la présente action, il est envisagé de conclure une convention de financement avec la République Démocratique du Congo.

5.2 Période indicative de mise en œuvre

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, au cours de laquelle les activités décrites à la section 4 seront menées et les contrats et accords correspondants seront mis en œuvre, est de **60 mois** à compter de la date d'entrée en vigueur de la convention de financement.

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision, ainsi que les contrats et les accords concernés.

5.3 Mise en œuvre de la composante relative à l'appui budgétaire

Sans objet.

5.4 Modalités de mise en œuvre

La Commission veillera au respect des règles et des procédures pertinentes de l'UE pour l'octroi de financements à des tiers, notamment des procédures de réexamen s'il y a lieu, ainsi qu'à la conformité de l'action avec les mesures restrictives de l'UE²⁰.

5.4.1 Gestion indirecte avec le pays partenaire

La présente action ayant pour objectif de contribuer à l'enracinement de la démocratie en RDC à travers la promotion du dialogue et la restauration de la confiance entre citoyens – notamment les femmes, les jeunes ainsi que les personnes handicapées– et les pouvoirs publics dans les domaines de la participation citoyenne, de la promotion des droits des travailleurs et des consommateurs, peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec la République démocratique du Congo conformément aux modalités suivantes :

Le pays partenaire agira en tant que pouvoir adjudicateur/administration contractante dans le cadre des procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions. La Commission procédera à un contrôle ex ante de toutes les procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions.

Les paiements sont exécutés par la Commission.

Le pays partenaire applique les règles de la Commission en matière de passation de marchés et d'octroi de subventions. Ces règles seront fixées dans la convention de financement qui sera conclue avec le pays partenaire.

5.5 Critères d'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions et au regard de l'origine des fournitures achetées, telle qu'elle est établie dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable sous réserve des dispositions suivantes.

L'ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique en cas d'urgence ou d'indisponibilité de produits et de services sur les marchés des pays concernés, ou dans d'autres cas dûment justifiés si l'application des règles d'éligibilité risque de rendre la réalisation de la présente action impossible ou excessivement difficile.

²⁰ www.sanctionsmap.eu Il est à noter que la carte des sanctions est un outil informatique permettant de répertorier les régimes de sanctions. Les sanctions résultent d'actes juridiques publiés au Journal officiel (JO). En cas de divergence entre les actes juridiques publiés et les mises à jour sur le site web, c'est la version du JO qui prévaut.

5.6 Budget indicatif

	Contribution de l'UE (EUR)
5.4.1 Gestion indirecte avec le pays partenaire dont (montant indicatif):	11 500 000
- Assistance technique	1 300 000
- Subvention P1 - Est	4 500 000
- Subvention P1 - Ouest	4 500 000
- Subvention P2	1 200 000
5.9 Évaluation / 5.10 Audit	300 000
5.11 Communication et visibilité	200 000
Total	12 000 000

5.7 Structure organisationnelle et responsabilités

Le Maître d'ouvrage est l'ordonnateur national (ON)

Opérateurs :

Bénéficiaires de subvention

Selon l'appréciation du contexte, l'ON lancera un appel à propositions ou une procédure d'attribution directe sur la base de la déclaration de crise. Il est prévu d'avoir trois contrats de subvention pour action dont:

- Deux contrats de subvention pour la mise en œuvre de la concertation entre OSC : un pour les 13 provinces de la partie Ouest de la RDC, et l'autre pour les 13 provinces de la partie Est de la RDC ((Produit 1). Dans l'esprit de renforcer les compétences et mutualiser les expériences des OSC locales, les deux contrats pourraient être attribués à une ou deux OSC(s) internationale(s) constituant un consortium en partenariat avec des OSC locales. Chaque consortium dispose donc d'un chef de file, qui assure la coordination et offre ses services pour assister et renforcer les capacités des OSC locales en fonctions des besoins.
- Un troisième contrat de subvention pour l'action sur la capacité de dialogue des acteurs sociaux (Produit 2). Le contrat pourrait être attribué à une OSC internationale ou locale, toujours dans l'esprit de renforcer les capacités de la société civile locale.

Assistance technique

L'assistance technique sera de préférence une ONG internationale recrutée dans le cadre d'un appel à propositions, ou à défaut un bureau d'étude sous contrat de service recruté dans le cadre d'un appel d'offres.

Les termes de référence vont détailler les services attendus. Il s'agira notamment de:

- (1) appuyer les bénéficiaires de chacun de trois contrats de subvention dans la gestion et l'atteinte des résultats,
- (2) mettre à disposition d'un guichet d'appui conseil thématique ou organisationnel aux trois consortia avec possibilité de mobiliser des expertises court-terme selon les besoins dument motivés ayant une incidence directe aux résultats attendus;
- (3) superviser des études prévues et la coordination – suivi entre différentes actions des OSC pour le 11^{ème} FED
- (4) se charger aussi de la communication visibilité du Programme PARC-RDC.

Comité de pilotage

Un comité de pilotage fournira les orientations stratégiques pour le programme et décidera des mesures correctives en cas de problèmes lors de la mise en œuvre. Il regroupera les familles d'acteurs présentes dans le programme, en vue notamment de favoriser le dialogue et la confiance entre la société civile, le Gouvernement et la Délégation de l'UE.

Le Comité est présidé par l'ON et il sera composé de :

- un représentant de la Cellule de l'ordonnateur national du FED (COFED) ;
- un représentant de la Délégation de l'UE ;
- les représentants des chefs de file des consortia de la société civile ;
- un représentant des bénéficiaires de subvention ;
- un représentant des partenaires techniques et financiers soutenant les initiatives de la société civile (à titre d'observateur) ;
- toute autre personne ou institution qui puisse être invitée par le Comité à titre d'assesseur ou d'observateur.

L'assistance technique participera au comité de pilotage afin d'en assurer le secrétariat.

Comités techniques

Chacun des deux axes du programme sera doté d'un comité technique désigné parmi les membres des consortia (R1 et R2).

5.8 Suivi de la performance et des résultats et rapports

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire chargé de la mise en œuvre. À cette fin, le partenaire chargé de la mise en œuvre bénéficie de l'accompagnement de l'Assistance technique qui propose un système de suivi intégré, technique et financier, permanent pour chaque action. L'assistance technique appuie l'élaboration des rapports d'avancement (au moins une fois par semestre) et des rapports finaux. Chaque rapport rendra compte avec précision de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements mis en place, ainsi que des résultats obtenus (produits et effets directs), mesurés par rapport aux indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique.

Les indicateurs relatifs aux ODD et, le cas échéant, les indicateurs définis d'un commun accord, par exemple dans le document de programmation conjointe, devront être pris en considération. Le rapport sera présenté de manière à permettre le suivi des moyens envisagés et

employés et des modalités budgétaires de l'action. Le rapport final, narratif et financier, couvrira toute la période de mise en œuvre de l'action.

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

5.9 Évaluation

Eu égard à l'importance de l'action, il sera procédé à une évaluation à mi-parcours et une évaluation finale de la présente action par l'intermédiaire de consultants indépendants et sous la responsabilité de la Commission européenne.

L'évaluation à mi-parcours sera réalisée pour résoudre les éventuels problèmes rencontrés dans la mise en œuvre et à des fins d'apprentissage, en particulier par rapport à l'atteinte des objectifs fixés, afin de procéder aux ajustements éventuellement nécessaires. Elle permettra de disposer d'informations quantitatives et qualitatives de départ permettant de mesurer les progrès.

L'évaluation finale sera réalisée à des fins de responsabilisation et d'apprentissage à divers niveaux (y compris la révision des politiques), en tenant compte en particulier des actions pilotes initiées dans le domaine de la redevabilité interne et externe, de l'aide légale et de la réforme pénitentiaire.

La Commission informera le partenaire chargé de la mise en œuvre au moins quatre mois avant les dates envisagées pour les missions d'évaluation. Le partenaire chargé de la mise en œuvre collaborera de manière efficace et effective avec les experts chargés de l'évaluation, notamment en leur fournissant l'ensemble des informations et des documents nécessaires et en leur assurant l'accès aux locaux et aux activités du projet.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. Le partenaire chargé de la mise en œuvre et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

Un ou plusieurs marchés de services d'évaluation pourront être conclus au titre d'un contrat-cadre.

5.10 Audit

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

Il est prévu qu'un ou plusieurs marchés de services d'audit pourront être conclus au titre d'un contrat-cadre.

5.11 **Communication et visibilité**

La communication et la visibilité de l'UE constituent des obligations juridiques pour toutes les actions extérieures financées par l'UE.

Pour la présente action, il y a lieu de prévoir des mesures de communication et de visibilité, qui seront établies, au début de la mise en œuvre, sur la base d'un plan d'action spécifique dans ce domaine.

En ce qui concerne les obligations juridiques en matière de communication et de visibilité, les mesures seront mises en œuvre par la Commission, le pays partenaire, les contractants, les bénéficiaires de subvention et/ou les entités responsables. Des obligations contractuelles adaptées seront respectivement prévues dans la convention de financement, les marchés, les contrats de subvention et les conventions de délégation.

Le plan de communication et de visibilité de l'action ainsi que les obligations contractuelles adaptées seront établis sur la base des exigences de communication et de visibilité applicables aux actions extérieures de l'Union européenne (ou de tout document ultérieur).

Il est prévu qu'un marché de services de communication et de visibilité pourra être conclu au titre d'un contrat-cadre.

APPENDICE – MATRICE INDICATIVE DU CADRE LOGIQUE

	Chaîne des résultats: principaux résultats attendus	Indicateurs	Sources des données	Hypothèses
Impact (objectif général)	Contribuer à l'enracinement de la démocratie en RDC.	-Indice de perception de l'environnement juridique des OSC en RDC. - Indice sur l'image publique de la société civile de la RDC. 1 Indice de développement humain. 2. Classement mondial de démocratie (Global Democracy Ranking). 3. Indice de démocratie participative.	1.Publication annuelle du programme des Nations unies pour le développement (PNUD). 2. Site internet Democracy Ranking. 3. Site internet V-dem. 4. Rapport sur l'indice de développement des organisations de la société civile.	<i>Sans objet</i>
Effet direct (objectif spécifique)	Le dialogue est promu et la confiance restaurée entre citoyens – notamment les femmes, les jeunes ainsi que les ,personnes handicapées– et les pouvoirs publics dans les domaines de la participation citoyenne, de la promotion des droits des travailleurs et des consommateurs.	1. Mesure dans laquelle le dialogue entre les pouvoirs publics et la société civile sur la politique et les programmes de développement est permanent, constructif et inclusif. 2. Proportion des dépenses publiques de fonctionnement et d'équipement consacrées aux secteurs répondant plus particulièrement aux besoins des femmes, des pauvres et des groupes vulnérables dans le budget national (provincial).	Rapport de reddition des comptes nationaux. Rapport d'évaluation : « baseline » rapports à mi-parcours et final Rapports narratifs annuels. Questionnaires post intervention avec analyse qualitative.	La stabilité politique dans le pays permet une consolidation de la démocratie, de l'État de droit, de la bonne gouvernance et du respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales.
Produits	Produit 1 : la concertation entre les organisations de la société civile, notamment celles impliquant les femmes et les jeunes, et les pouvoirs publics, au niveau national et surtout local, pour la participation des citoyens à l'élaboration et au suivi des politiques publiques (sectorielles et territoriales) est renforcée.	1.1 Statut d'un bilan collectif établissant l'état des lieux des cadres de concertation de la société civile réalisés avec l'appui de l'action. 1.2 Au moins 40 % des postes des responsables des cadres de concertation sont occupés par des jeunes, des femmes et des personnes handicapées (désagrégé par sexe). 1.3 Nombre des problèmes prioritaires à traiter choisis de	- Rapports d'activité de l'action. - Décisions des instances délibératives locales ou nationales, Médias. - Procès-verbaux (PV) des réunions de concertation.	- le pouvoir exécutif permet des espaces d'expression citoyenne et de participation effective aux cycles de politiques publiques.

		<p>façon concertée et les actions jugées comme prioritaires à mener, en tenant compte aussi bien du point de vue des hommes que des femmes mais aussi des jeunes que des personnes handicapées avec l'appui de l'action :</p> <p>1.4 Nombre et qualité d'initiatives des OSC notamment en faveur des femmes, des jeunes et des personnes handicapées qui sont directement liées au dialogue permanent entre acteurs étatiques et non étatiques (lois, édits provinciaux, arrêtés, projets sociaux, etc.) avec l'appui de l'action.</p> <p>1.5 Nombre de rapports de monitoring local et sectoriel par la société civile qui ont donné lieu à une action réparatrice de la part des acteurs étatiques sur base des recommandations formulées avec l'appui de l'action.</p> <p>1.6 Nombre de Fora avec l'appui de l'action.</p>		
	<p>Produit 2 : les capacités de dialogue des acteurs sociaux, dont celles des femmes et les jeunes, avec les pouvoirs publics pour la promotion des droits des travailleurs et des consommateurs sont renforcées.</p>	<p>2.1 Statut du comité technique et de coordination mis en place avec l'appui de l'action.</p> <p>2.2 Statut d'une étude diagnostic sur la situation du monde du travail en RDC réalisée avec l'appui de l'action.</p> <p>2.3 Nombre d'organisations syndicales appuyées par l'action.</p> <p>2.4 Nombre de rencontres tripartites pouvoirs publics/secteur privé/mouvement syndical organisées avec l'appui de l'action.</p> <p>2.5 Statut d'une étude-diagnostic sur les droits des consommateurs en RDC réalisée avec l'appui de l'action.</p> <p>2.6 Nombre d'ateliers sur les droits des consommateurs organisés avec l'appui de l'action et nombre de participants (H/F).</p> <p>2.7 Nombre d'actions pilotes de plaidoyer sur les droits des consommateurs mises en œuvre avec l'appui de l'action.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - PV de réunions - rapports d'activité de l'action. - Rapid integrative assessment à mener avec l'appui de l'Assistance technique. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les partenaires sociaux sont prêts à engager le dialogue de façon apaisée et constructive. - Les dissensions entre organisations syndicales ne pénalisent pas la dynamique intersyndicale. - Les OSC sont mobilisées autour des questions liées aux droits des consommateurs.